



AIDE AU LOGEMENT ET GARDE ALTERNEE

Par **Visiteur23174**, le **25/03/2011** à **08:54**

Bonjour, une assistante sociale me dit que je pourrai ne pas avoir droit à l'aide au logement (salaire 1100) si nous sommes en garde alternée ?

Par **Claralea**, le **25/03/2011** à **09:53**

Même en garde alternée, c'est le premier des deux qui fait la demande d'APL qui en bénéficie. Donc dès que vous emménagez, vous faites une demande d'APL immédiatement.

Il faut un accord des deux parents pour que les allocations soient partagées en cas de garde alternée, donc une fois que vous aurez l'APL, vous ne donnez pas votre accord

Par **Visiteur23174**, le **25/03/2011** à **09:56**

Sachant que si lui reste dans la maison et que je n'ai pas encore d'appart., il peut demander en premier pour l'aider à payer le crédit... je pensais qu'on regardait les revenus...

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **18:50**

Vous demanderez au JAF de vous attribuer les prestations familiales (et non les allocations familiales) et sociales.